



Le Petit Pavillon Bleu

Lettre de l'Association des Plaisanciers du Port de la Baule le Pouliguen
Square du Général Masson - 44500 LA BAULE
E-mail : appbp@wanadoo.fr

Exemplaire N° 24 – JUIN 2007 – adressé aux adhérents

Comité de rédaction : Alain CHABRIER, Daniel BEISO, Jean Pierre MAURICE, Gabriel BORY et Gérard VAUCLIN

LE MOT DU PRESIDENT

Déjà un an de Présidence de l'APPBP.

Le Bureau, Daniel BEISO, Jean Pierre MAURICE, Gabriel BORY et Gérard VAUCLIN ont organisé, pour vous, le 7 avril 2007, leur deuxième Assemblée Générale.

Un grand nombre de plaisanciers étaient présents et nous remercions Mr CANONNE, Maire du POULIGUEN, pour sa présence parmi nous. Il a ainsi pu s'exprimer sur les différents aspects du transfert de compétences de la gestion des ports aux communes. Nos deux Maires, de LA BAULE et du POULIGUEN acceptent d'assumer cette compétence accompagnée des moyens financiers (enveloppes financières pour le fonctionnement et pour l'investissement) transférées par le CONSEIL GENERAL au profit du SIVU.

Nous mettons tout en œuvre pour être entendus et compris de tous les intervenants politiques et administratifs ayant à se prononcer tant sur la gestion du SIVU que sur celle du Concessionnaire, la CCI de St NAZAIRE. Nous réunissons tous les éléments déterminants nécessaires à une bonne compréhension et prise en compte des charges incombant réellement aux usagers. Nous sommes certains de votre confiance et sommes sûrs de votre solidarité. Soyez convaincus de notre détermination à débattre puis à communiquer avec vous.

Actuellement, nous sommes tous d'accord autour d'une formule simple qui nous interpelle naturellement : « pourquoi le fait de remettre du sable sur une plage pour qu'elle reste une plage est normalement considéré comme de l'investissement ? ».

Peut-on penser aujourd'hui : « qu'enlever du sable dans le fond d'un étier naturel, pour qu'il demeure un port, soit, pour certains assimilé à du fonctionnement, donc relevant de la totale contribution des seuls usagers Plaisanciers ? ».

Nous resterons très vigilants sur l'utilisation des fonds transférés et veillerons à ce qu'ils soient utilisés en fonction de leur exacte destination. Nous poursuivons nos actions pour un port plus grand en nombre d'unités, avec une circulation d'eau permanente et où il fait bon accoster et vivre.

Le Président ALAIN CHABRIER

SOIREE DES PLAISANCIERS

Notre soirée se déroulera le **samedi 25 août 2007 à 18 h 30** à la villa Mortueux. Cette soirée est réservée aux membres de l'association à jour de leur cotisation 2007.

Merci de nous informer de votre venue sur a.p.p.b.p@orange.fr

Nous remercions le YCLB et son président pour le prêt de la Villa.



APPBP « Club »

Vérification des extincteurs : Les prochaines vérifications auront lieu sur le quai devant le local de l'APPBP les samedis 2 juin et 7 juillet 2007. La vérification coûte 7.30 € par extincteur

Sécurité : pour vos sorties en mer : à la voile ou au moteur nous vous préconisons d'utiliser le canal 6 de votre VHF ; nous serons ainsi à l'écoute et tous solidaires.

Boutique : A la boutique, nous tenons à votre disposition :

- La chemisette blanche en coton, col doublé marine collection Pen Duick 20 €
- La casquette beige, longue visière 8 €
- Les 2, chemisette plus casquette 25 €
- Le guidon APPBP 5 €

Manifestations de nos amis du Yacht Club (YCLB)

Retenez vos dates pour le plaisir des yeux :

- Derby DRAGONS du 5 au 9 juin 2007
- Croisière PEN BRON les 23 et 24 juin 2007
- La Diablotine (Le Pouliguen / YEU) les 30 juin et 1^{er} juillet 2007
- Les voiles de légende du 28 au 30 juillet
- Le National REQUINS du 31 juillet au 2 août 2007

NAVI +

Navi + nous accueille dans les mêmes ports que l'an passé. Cinq nuitées d'escales vous sont offertes dans la limite de deux nuitées consécutives et bien sûr après avis de départ auprès de la capitainerie. Bonnes croisières 2007

Pavoisez vos bateaux. A l'occasion des fêtes du 14 juillet et du 15 août, les plaisanciers sont invités à pavoiser leur bateau.

RAPPEL DE COTISATION

Pour ceux qui ont oublié, nous attendons le règlement de votre cotisation de 20 € à l'ordre de l'APPBP. Merci

ASSURANCES MADER Assureur Partenaire de l'APPBP & l'UNAN

Assureur Marins !

Conditions Privilèges pour l'assurance de votre bateau
Contactez Nous !

Tél. 05 46 41 20 22

Assurances Maritimes & Transports MADER

Assurances Maritimes & Transports MADER
Boulevard de la République immeuble le Challenge
BP 2024 - 17030 LA ROCHELLE Cedex 1 - France
Info@mader.fr www.mader.fr Fax: 33 (0)5 46 41 24 80

COMpte Rendu de l'Assemblée Générale Annuelle de l'APPBB DU SAMEDI 17 AVRIL 2007

92 personnes étaient présentes et 110 représentées par pouvoir, soit un total présent de 202 sur 226 membres à jour de leur cotisation 2007, soit 89 % de représentativité ; les 50% de quorum exigé étant dépassé, L'Assemblée Générale ordinaire peut valablement délibérer.
19 heures, ouverture de la séance.

Le Président Alain CHABRIER remercie de leurs présences ; Mr CANNONE Conseiller Général et Maire du Pouliguen ainsi que tous les membres hommes et femmes présents à cette assemblée et les journalistes locaux. La séance peut commencer après l'évocation du souvenir dédié à Mr Claude GAY décédé en mer ainsi qu'à Alain THOMASEAU membre du Conseil d'Administration et accidenté à HOEDIC l'été dernier. Il déclare l'assemblée ouverte.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale 2006 : lecture en est faite par le secrétaire général Gérard VAUCLIN, le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Rapport moral du président

Le président Alain CHABRIER rappelle les événements qui ont marqué 2006

Rapport d'activité

Au cours de l'exercice :

Le bureau de l'APPBP a rencontré au cours de cet exercice :

- CONSEIL GENERAL une fois
- C.C.I deux fois
- SIVU deux fois
- Elus des deux communes deux fois
- Conseil portuaire deux fois
- Réunions SOGREAH trois fois

En outre :

- Le conseil d'administration s'est réuni trois fois
- Edition de quatre « Petit Pavillon Bleu »
- Mise à jour du fichier des plaisanciers (750 noms et adresses)
- Mise en place de l'outil Internet avec WI FI
- Organisation de deux cocktails à la Villa Mortureux
- Organisation de deux journées extincteurs

Rapport financier

Solde au 31/12/2005 : **6 674.89 €**

Recettes 2006		Dépenses 2006	
Cotisations adhérents	6 400,00 €	Petit Pavillon Bleu	2 224,56 €
Membres bienfaiteurs	600,00 €	AG et Cocktails	1 710,26 €
Annonces	1035,00 €	Fonctionnement	1 299,11 €
Puces Nautiques	0 €	Achat accessoires	5 030,61 €
Vente articles griffés	2 044,00 €	Adhésion UNAN	375,00 €
		SNSM	200 €
Total	10079,00 €	Total	10 839,54 €
Résultat annuel			- 760,54 €
Intérêts 2006	40,95 €	Livret	5 040,95 €
		Compte courant	914,35 €
		Total Banque 31/12/2006	5 955,30€

Le président demande à l'assemblée d'approuver le rapport financier. Quitus est donné au trésorier pour sa gestion de l'exercice 2006, à l'unanimité.

Interventions du maire du Pouliguen

Monsieur CANONNE maire du Pouliguen a longuement débattu avec les plaisanciers sur le transfert de gestion du port du Conseil Général vers les communes ainsi que de l'utilisation des sommes versées par le Conseil Général « libre d'emploi ». Les débats ont été très animés et de nombreuses questions ont été posées par les adhérents.

Questions diverses

La question principale posée par les usagés a porté, d'une part sur le transfert de compétences au SIVU et non pas à CAP ATLANTIQUE et d'autre part à l'utilisation de la dotation des **300 000 € en utilisation libre** attribué annuellement par le CG 44 au SIVU.

Le Conseil d'Administration

Les administrateurs sortant : Alain CHABRIER, Luc GARRIGUES, Fernand LEFEBVRE et Alain THOMAZEAU ont été reconduits pour un nouveau de 3 ans. Par ailleurs, l'Assemblée Générale a validé l'arrivée d'un nouvel administrateur en la personne de Mr Yann QUERE habitant Le Pouliguen. Le Bureau reste identique dans sa composition.

Le président a clôturé la séance à 20 h 30 et invité tous les présents au pot de l'amitié où les boissons nous étaient offertes par Sébastien DABIN à GORGES



Réunion avec la CCI du 9 mai 2007

étaient présents : Mr CINIEWSKI directeur des ports Mme C. LECLANCHE et Mr P.LECLANCHE
Pour l'APPBP Mr Chabrier Mr Maurice Mr Bory Mr Quere

Ordre du jour : Questions soumises par l'APPBP à la CCI

1°) Absence d'un représentant de la CCI à notre AG

Nous avons dit combien il était regrettable que la CCI ne soit pas représentée à notre AG et nous avons demandé le « pourquoi ? »

Réponse : Les réunions avec l'APPBP sont très difficiles et souvent houleuses, si la présence de la CCI à votre AG n'a pour but que de se faire incendier de reproche et être attaquée à tour de rôle par chaque participant, la CCI ne voit là aucun motif positif si ce n'est qu'être une cible privilégiée. L'association a été créée à la demande de la CCI dans un but de représentativité de l'ensemble des plaisanciers, elle doit jouer son rôle.

Nouvelle demande a été faite à Mr CINIEWSKI en insistant sur le fait que ce n'est pas dans cet esprit que nous souhaitons sa présence. Les questions posées par les plaisanciers seraient regroupées et lui seraient transmises avant l'Assemblée Générale.

La CCI pourrait dans ces conditions accepter l'invitation

2°) Sécurité sur les pontons (extincteurs, bouées, échelles)

Les extincteurs ainsi que les bouées conformément à la demande de l'APPBP vont être installés sur les pontons et non plus sur le quai comme auparavant. Les échelles seront remises en place dans les jours qui suivent. Par ailleurs le nettoyage à l'algimousse a été fait sur les pontons du 3^{ème} bassin.

NOTA: Les week-end des 1^{er} et 8 mai il manquait des bouées et des extincteurs. Heureusement aucun accident n'a été déploré. Responsabilité ??

3°) Anomalies sur pontons et passerelles récemment installés

Problème d'efficacité des freins de portillon

Des modifications vont être apportées sur deux freins. Si les résultats sont satisfaisants, elles seront généralisées. En tout état de cause le problème sera réglé.

Nous pouvons nous étonner que depuis l'installation initiale en juin 2006, nous en soyons encore à ce stade. D'où vient le problème ??

4°) Standardisation d'un type de « Bumpers »

La question a été posée sur le bien fondé de standardiser les bumpers. Le but est d'une part d'empêcher l'installation de modèles inadaptés et qui requièrent bien souvent des percages non autorisés et d'autre part pour un problème d'esthétique.

Les nouveaux pontons du 3^{ème} bassin seront donc équipés de bumpers.

Pour les pontons des 1^{er} et 2^{ème} bassins, l'APPBP en concertation avec le fabricant des pontons déterminera un type. Puis une négociation sera menée chez un revendeur pour obtenir un prix préférentiel.

5°) Utilisation de la cale Jean Prié en 2008 (cale de carénage)

Nous avons demandé qu'un affichage soit fait dès à présent afin de sensibiliser les plaisanciers.

Un affichage bien lisible sera fait à plusieurs endroits. Il faut en effet que chacun sache que le carénage se fera en 2008 uniquement sur rendez vous. Ce sera l'unique cale ou 5 bateaux pourront caréner.

6°) Réparation et protection ponton 1

Il n'y a plus de protections en bout de ponton. Une réparation s'impose.

La réparation va être faite. En parallèle, la possibilité de le remplacer pour améliorer l'amortissement de la houle va être étudiée au vu d'une étude réalisée il y a quelques années.

A ce jour la réparation est faite

7°) Gestion de/des liste(s) d'attente

Nous avons demandé à être consulté avant toute décision et application.

La CCI a proposé un système à deux listes « une interne et une externe » pour répondre au mieux à la demande. Actuellement il y a 172 inscrits, le premier des internes est 67^{ème}. Avec les systèmes à deux listes il passerait 1^{er} en janvier 2008. Il y a donc un avantage.

Nous réservons notre position. A suivre... !

Suite à cette réunion le bureau de l'APPBP s'est réuni et après concertation il a été décidé de refuser le système à deux listes.

Nous considérons que les plaisanciers qui depuis des années mettent la main à la poche pour financer les travaux et les « avances » sur dragage doivent rester prioritaires.

8°) Coût de la réparation de la grue ? A la charge de qui ?

Le coût de la réparation sera transmis. L'ensemble des usagers en a la charge

Nous demandons à ce que les conditions de son utilisation soient clairement redéfinies ainsi que sa prise en charge.

Il n'y a aucune raison que les plaisanciers qui ont obligation de payer un professionnel pour toute utilisation de la grue aient en plus à supporter les frais d'entretien.

9°) Demande d'étude pour une gestion électronique des bornes à eau et électriques et des mises à l'eau

Plusieurs raisons justifient cette demande

- limiter l'utilisation aux seuls usagers du port
 - Répartir équitablement les factures (professionnels/plaisanciers)
 - Economiser l'eau qui devient chère et précieuse
 - Établir un péage aux utilisateurs non usagers du port et extérieurs aux communes de la Baule le Pouliguen.
- Cette demande est considérée et la faisabilité va être étudiée*

10°) Questions diverses

Étude de la conduite permanente pour le dragage.

Le résultat n'est pas encore connu. Nous sommes en attente du résultat de l'étude SOGREAH prévu pour juillet 2007.



LA BAULE NAUTIC

www.labaulenautic.com
Chantier naval
Magasin d'accastillage Uship
Vente, entretien, réparation
Exposition bateaux à terre et à flot
Location de bateaux



Chantier naval
Le Port
44380 PORNICHET
Tél: 02.40.61.03.78



Hall d'exposition
Route de St Nazaire
44380 PORNICHET
Tél: 02.40.61.64.55



Composites services

→ Travaux sur site

Alexandre FRITSCH

Tél : 06 24 62 30 04

E-mail : composites.services@wanadoo.fr

Une remise de 5% est accordée (sur la main d'œuvre) aux membres de l'APPBP sur présentation de leur carte

LE MOT DE L'ASSUREUR AMTM

Nos conventions d'assurance AMTM / UNAN et APPBP, rencontrent un tel succès, qu'un certain retard existe aujourd'hui quant à l'information de la prise en compte des contrats.

Nous mettons tout en œuvre pour vous satisfaire et vous préconisons d'utiliser le site Internet avec le numéro correspondant à notre association :

Site : <http://intranet.mader.fr>

Login : APPBP

Mot de passe BDyhN9n3

Patrick LE GONIDEC

ARTICLE DE PRESSE SUR LE TRANSFERT DE COMPETENCE

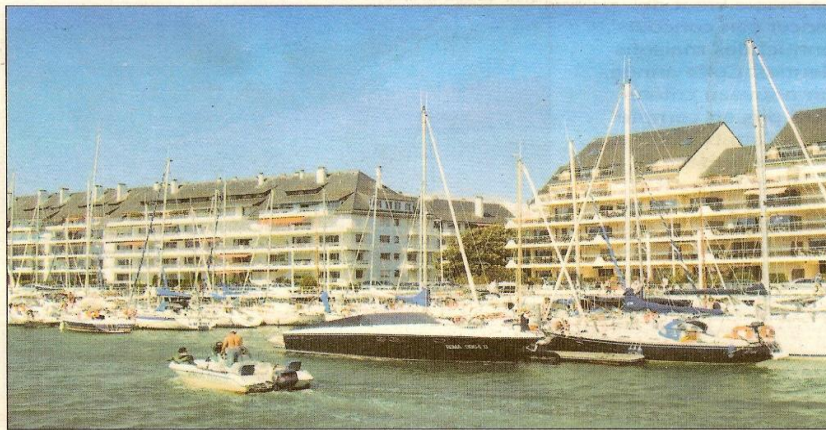
LA BAULE ET LA CÔTE D'AMOUR

18 MAI 2007

LE POULIGUEN

Conseil municipal Le transfert de compétence du port à l'ordre du jour

Le transfert de compétence de la gestion du port de plaisance et de pêche de La Baule Le Pouliguen était le seul point à l'ordre du jour du conseil municipal du 9 mai. L'intitulé de la délibération incluait le mot "pêche", suggérant un concept complet de la fonction du port. Christian Canonne, pour apporter des réponses à ce sujet sensible au Pouliguen, avait invité Bernard Deniaud, vice-président du conseil général en charge des ports. Le maire a présenté brièvement les conditions de transfert des compétences souhaité par le Département. C'est Cap Atlantique qui aurait dû récupérer cette charge, mais devant les restrictions exprimées par Christian Canonne (le maire demandait la restitution des parties urbaines) et par certains élus de la communauté de communes, le choix s'est porté sur un transfert, dans un premier temps, aux communes, puis au Sivu. Les communes ont en effet compétence pour "créer, aménager et exploiter les ports maritimes dont l'activité est la plaisance". Bernard Deniaud a admis qu'en "Loire-Atlantique, la majorité des transferts s'est faite en direction des communes. Le conseil général accorde un soutien financier de 300 000 €, destiné à la gestion du quotidien. Une ligne spécifique portuaire dans le cadre du contrat de territoire de 208 852€ par an est attribuée à Cap Atlantique pour les trois



C'est désormais le Sivu qui a compétence pour gérer le port de La Baule/Le Pouliguen

ports de plaisance du nord du département".

Quid du dragage

Charlie Brunet n'a pas manqué de poser la question omniprésente dans les esprits : "Pourquoi les 300 000€ ne pourraient pas servir au dragage ? La réponse est nette : "La Cours de comptes ne l'admet pas, mais la dotation est libre d'emploi, vous l'utiliserez comme vous le voulez". Les questions se sont ensuite enchaînées : le projet de construction d'une conduite fixe pourrait-il être financé par

le contrat de territoire ? Pour combien pèse dans les calculs de la subvention de contrat de territoire, l'activité pêche à pied professionnelle, importante sur ce port ? L'argument avancé est que ces professionnels paient une licence au comité des pêches du Croisic, et qu'ils déplacent des quantités importantes de sable et de vase qui pénètrent dans l'évier. Enfin, pour corser les débats, le syndicat des paludiers vient d'envoyer un courrier, en date du 25 avril, à Bernard Deniaud pour demander "une protection permanente contre les

hydrocarbures et un arrêt définitif des dragages qui créent une poche d'eau douce, entraînant une baisse de salinité dommageable pour les exploitations salicoles".

À ces questions sans réponses probantes, Christian Canonne a demandé "comment régler des conflits d'usage ? La réponse de Bernard Deniaud est précise : "Ceux-ci doivent être gérés par les proches". Le transfert des compétences, qui soulève encore des interrogations, a été adopté par l'ensemble des conseillers du Pouliguen.

Vous êtes dans le vent...

Vêtements Pêche Décor marine Nautisme



La boutique de la Coopérative Maritime

LE CROISIC

Face à la Criée

Tél. 02 40 15 71 01

SAINT NAZAIRE

4, bd René Coty

Tél. 02 40 22 21 71

REMISE 5%

aux Adhérents de l'APPBP

sur présentation de leur carte de membre

Sauf articles en promotion ou solde.